

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Normandie
Château de Bénouville
1, avenue de Caen - Bp05
14970 Bénouville
02 31 91 15 77
normandie@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    



VILLE DE BERNAY

Place Gustave Héon
27300 Bernay
02 32 46 63 22
b.auger@bernay27.fr
www.bernaylaville.fr



ASSOCIATION LES AMIS DE BERNAY

Espace M.-L. Hémet - Maison des Associations
8 rue Jacques-Philippe Bréant
27300 Bernay
06 60 69 15 95
lesamisdebernay@orange.fr
amis-de-bernay.pagesperso-orange.fr

► Nos partenaires



FONDATION



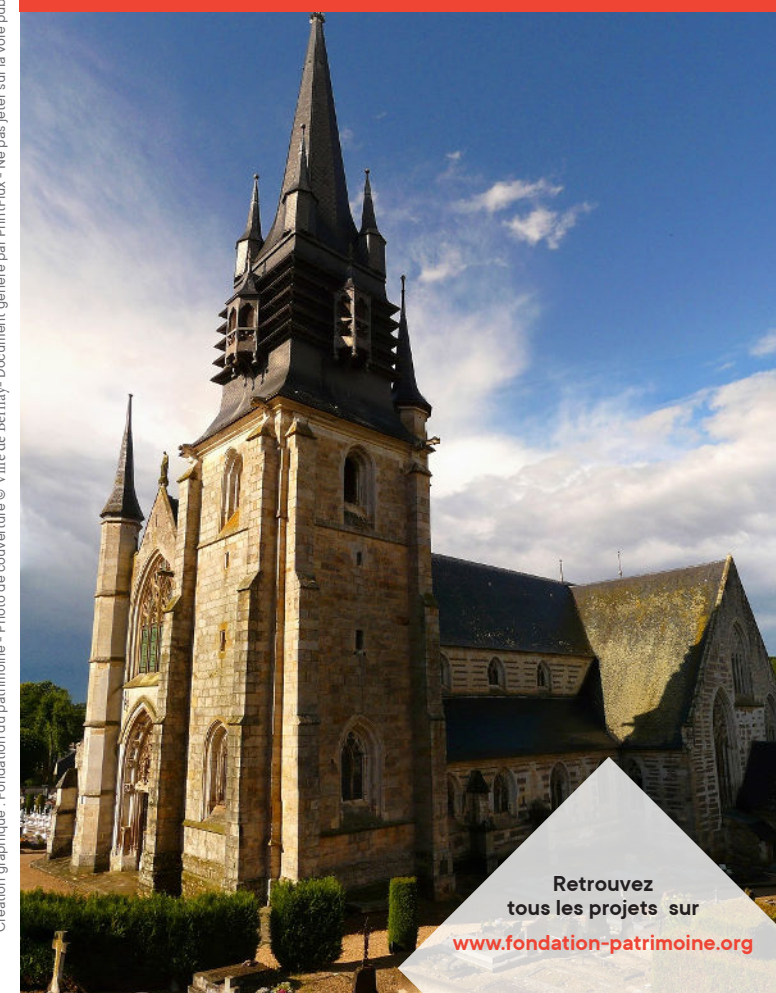
► Je donne !

Pour la
restauration de

L'église Notre-Dame de la Couture de Bernay

Bernay

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Ville de Bernay - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Sauvegarder un joyau de l'architecture gothique de la fin du Moyen-Âge

◆◆ LE PROJET

Notre-Dame-de-la-Couture à Bernay n'est pas une église comme les autres. Unique basilique du département de l'Eure, son histoire est celle des nombreux Normands qui depuis le Moyen Âge viennent chercher secours auprès de la Vierge.

Restaurée à la fin du XIX^e siècle, Notre-Dame-de-la-Couture a été érigée en basilique en 1950. L'église conserve encore son architecture gothique et ses vitraux de la fin du Moyen Âge, ainsi que le souvenir des pèlerins d'antan qui ont laissé de nombreux graffitis. Une statue de la Vierge est encore aujourd'hui portée en procession chaque année le lundi de Pentecôte.

En raison de nombreuses problématiques d'infiltration d'eau, une restauration s'avère aujourd'hui nécessaire pour préserver et transmettre Notre-Dame-de-la-Couture aux générations futures. L'édifice, qui fait l'objet d'un diagnostic, prélude à un programme de restauration complète, bénéficie actuellement de travaux d'urgence visant à sécuriser le site.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Siège de nombreux miracles recensés au XVII^e siècle, Notre-Dame a été construite à l'endroit que nous connaissons en raison d'un événement devenu légende : un mouton grattant la terre à l'orée du bois adjacent y aurait découvert une statuette de la Vierge. Il fut alors

décidé l'édification d'une nouvelle église sur la colline d'en face. Cependant, chaque nuit, les matériaux étaient retrouvés sur le site de découverte de la statuette. Aussi, les Bernayens décidèrent-ils de construire la nouvelle église à la Couture.

Très vite les habitants de la ville et des territoires alentour vinrent chercher la protection de Notre-Dame-de-la-Couture contre les maladies et les souffrances. Le roi Saint Louis lui-même s'y serait rendu au XIII^e siècle.

Le succès fut tel que la première église devint rapidement trop étroite. Une reconstruction fut alors entreprise à partir du XIV^e siècle puis aux XV^e et XVI^e siècles. L'édifice fut agrandi, pourvu d'un déambulatoire puis d'une chapelle axiale afin de permettre aux nombreux pèlerins de circuler dans l'église.

◆◆ LA MOBILISATION

La Ville de Bernay et l'association les Amis de Bernay œuvrent main dans la main pour conserver l'édifice. Il s'agit dans un premier temps de colmater les fissures de la pierre menaçant l'intégrité des arcs et de faire barrage aux infiltrations qui menacent les décors peints.

Montant des travaux	161 831 €
Objectif de collecte	20 000 €
Début des travaux	Octobre 2022

Crédit photos © Ville de Bernay



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de L'église Notre-Dame de la Couture de Bernay

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/79087

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

L'église Notre-Dame de la Couture de Bernay

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐